

Restitution de biens mal acquis: le sénateur Jean-Pierre Sueur salue des avancées parlementaires

La commission des affaires étrangères de la Haute Assemblée vient d'adopter quatre des amendements de Jean-Pierre Sueur (PS) relatifs à la restitution des biens mal acquis.

« Ces amendements précisent, selon le sénateur du Loiret, que les fonds restitués ne pourront en aucun cas être comptabilisés au titre de l'aide au développement. C'est une nouvelle avancée pour rendre aux populations spoliées ce qui leur revient. » Elle devra être confirmée lors du débat en séance publique. Dans

le cadre de l'examen du projet de loi sur le développement solidaire, l'Assemblée nationale, quant à elle, a adopté un article pour la restitution aux populations des pays spoliés des recettes provenant de la confiscation des biens de personnes dépositaires de l'autorité publique à l'étranger et reconnues coupables, en France, des délits de recel ou de blanchiment.

